

Ville de Cerny

Essonne

Présentation brève et synthétique du budget 2025 de la commune

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'année.

Le budget de la commune, voté le 10 avril 2025 par le Conseil municipal, fait suite au rapport d'orientations budgétaires présenté en séance le 27 mars aux conseillers municipaux. Il est consultable sur le site de la ville.

A travers son vote, Madame le Maire est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses qui y sont inscrites, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le budget est consultable sur simple demande auprès de la direction générale de la mairie, aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget primitif est composé de deux sections : les sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement a pour finalité la gestion des affaires courantes, alors que la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 4 730 858,90 € (excédent de l'exercice précédent inclus)

DÉPENSES	BP 2025
Charges générales O11	1 177 996,54 €
Charges de personnel O12	1 676 240,00 €
Atténuation de produits O14	52 529,00 €
Autres charges 65	218 183,00 €
Dépenses de gestion courantes	3 124 948,54 €
Charges financières (intérêts) 66	16 420,36 €
Charges Exceptionnelles 67	500,00 €
Provisions semi-budgétaires 68	1 500,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 143 368,90 €
Virement à la section d'investissement 023	1 480 000,00 €
Dotations aux amortissements 042	107 490,00 €
Autres opérations d'ordre 042	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	4 730 858,90 €

RECETTES	BP 2025
Atténuation charges (rembours.) O13	17 377,00 €
Produits des services 70	324 832,00 €
Impôts et taxes 73	585 876,00 €
Fiscalité locale 731	2 190 258,00 €
Dotations 74	433 018,00 €
Autres produits 75	18 600,00 €
Recettes de gestion courantes	3 569 961,00 €
Produits financiers 76	17,00 €
Produits Exceptionnels 77	0,00 €
Reprise sur amortissements et provisions 78	0,00 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 569 978,00 €
Recettes d'ordre 042	12 061,51 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 582 039,51 €

Résultat reporté D002	
-----------------------	--

Solde d'exécution de l'exercice précédent R002	1 148 819,39 €
--	----------------

TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	4 730 858,90 €
--	-----------------------

TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	4 730 858,90 €
--	-----------------------

1. Une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges générales + 20,55 % et les charges de personnel + 5,28 %

❖ Les achats et variations de stocks sont prévus en hausse de 44 000 €

avec notamment une augmentation des dépenses d'énergie : + 12 000 €, d'alimentation : + 17 700 € et l'attribution d'un budget pour l'achat des produits d'entretien du gymnase + 6 600 €

❖ Une enveloppe de près de 500 000 € (+109 700 € par rapport à 2024) est réservée aux services extérieurs

- L'organisation des classes de découverte s'élève cette année à 22 310 € (+ 7 050 €)
- 3 balayages de la voirie sont prévus sur l'année : 8 028 € (+ 3 350 €)
- La location est privilégiée à l'achat de véhicules neufs : 50 070 € (+ 17 600 €)
- Au niveau de l'entretien des bâtiments, ont notamment été prévus :
 - Des interventions sur chaudières pour 16 444 € (+ 15 400 €)
 - Le remplacement du paratonnerre de l'église pour 9 700 €
 - Le remplacement de l'éclairage intérieur actuel en leds de certains bâtiments pour 2 500 €
 - L'entretien des toitures (dont la réparation d'un sinistre dans l'église) : 11 372 € (+ 8 000 €)
- Une enveloppe de 19 712 € est affectée à l'entretien des trottoirs
- La location de véhicules neufs engendre un surcoût au niveau des primes d'assurances : 48 690 € (+ 21 400 €)
- Des formations BAFA et BAFD des agents d'animation et un permis « remorque » pour un agent du service technique seront prises en charge par la collectivité pour 2 610 €

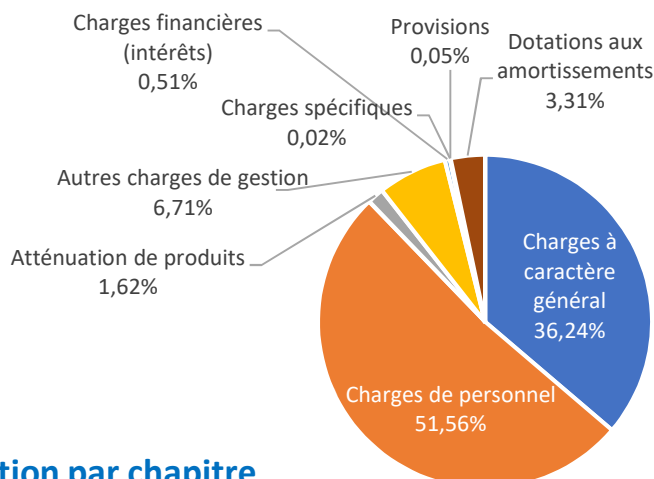
❖ Certaines autres dépenses progressent par ailleurs fortement :

- Les honoraires (avocats/conseils (en aménagement paysagé) : + 8 200 €
- Les frais de transports :
 - 10 400 € (+ 6 650 €) pour les 2 écoles pour se rendre à la piscine
 - 3 000 € sont attribués pour les sorties de la maternelle
 - 4 900 € (+ 1 700 €) pour les sorties des services enfance-jeunesse

❖ Les dépenses de personnel atteignent 1 676 000 €

Ont été pris en compte :

- Le recrutement d'un directeur des services techniques à compter du 17 mars 2025
- La signature de contrats aidés
- L'augmentation des charges salariales (Cotisations retraite et assurances du personnel)



**Répartition par chapitre
des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025**

2. Un maintien des recettes au niveau de 2024

Au niveau des produits des services

Il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs des services pour les Cernois

Au niveau des produits des impôts et taxes (hors fiscalité locale)

Une légère augmentation est prévue (+0,79%)

Au niveau des dotations

Elles sont estimées à la baisse
- Dotation de recensement et indemnités élections non reprises en 2025
- Participations de la CAF, pour la délivrance des titres sécurisés et péréquation de la Taxe Prof. minimisées

Au niveau des produits de la fiscalité locale

Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition

Ils sont proposés au taux de 2024 :

Taxe foncière bâti : 36,26 %

Taxe foncière non bâti : 59,79 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,60 %

Au niveau des autres produits

- Les revenus des immeubles devraient être en augmentation
- Les remboursements de sinistres et de contentieux ne sont estimés qu'à 5 000 €
- La redevance de la concession GRDF, transférée au SMOYS, n'est pas reprise en recettes

II. La section d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions. La section est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité

Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent à hauteur de 2 631 975,52 € (déficit de l'exercice précédent inclus)

DÉPENSES	REPRIS + BP 2025
Immobilisations incorporelles 20	130 590,30 €
Subventions d'équipement versées 204	55 029,00 €
Immobilisations corporelles 21	143 600,77 €
Immobilisations en cours 23	1 452 803,03 €
Dépenses d'équipement	1 782 023,10 €
Emprunts et dettes assimilées 16	608 246,00 €
Participations et créances rattachées 26	
Dépenses imprévues 020	
Dépenses financières	608 246,00 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 390 269,10 €
Opérations de transferts entre sections 040	12 061,51 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 041	6 480,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	18 541,51 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 408 810,61 €

RECETTES	REPRIS + BP 2025
Subventions d'investissement 13	437 581,46 €
Emprunts et dettes 16	
Recettes d'équipement	437 581,46 €
Dotations, fonds divers et réserves 10	59 500,00 €
Excédent de fonctionnement 1068	145 824,06 €
Vente patrimoine 024	395 100,00 €
Recettes financières	600 424,06 €
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 038 005,52 €
Virement de la section de fonctionnement 021	1 480 000,00 €
Amortissements des immobilisations 040	107 490,00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 041	6 480,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 593 970,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	2 631 975,52 €

Solde d'exécution de l'exercice précédent D001	223 164,91 €
--	--------------

Solde d'exécution de l'exercice précédent R001	
--	--

TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 631 975,52 €
---	-----------------------

TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 631 975,52 €
---	-----------------------

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 782 000€

Pour 130 000€

- Les études relatives à la réfection de l'école élémentaire
- Les études relatives aux travaux d'enfouissement à Montmirault
- Les études pour l'aménagement du jardin du presbytère et des abords du bassin du parc de la mairie
- Une étude de faisabilité pour la sécurisation de la RD.56 à Orgemont

Pour 55 000 €

- La participation de la commune à la réalisation de pistes cyclables sur le territoire communal

Pour 144 000 €

Diverses acquisitions telles que :

- des terrains nus
- des arbres et d'arbustes
- des cases de colombarium
- des panneaux d'entrées de villes, des panneaux de police
- des poubelles de tri, du mobilier urbain, des radars pédagogiques
- Des outils de communication (pupitres d'information, système de visioconférence mobile, panneau électronique)
- Du matériel technique (débroussailleuse, poste à souder, autolaveuse)
- Du matériel informatique et du mobilier de bureau
- Des tentes pour les séjours jeunes, du matériel Montessori pour la maternelle
- Des isoloirs
- des systèmes d'alarmes

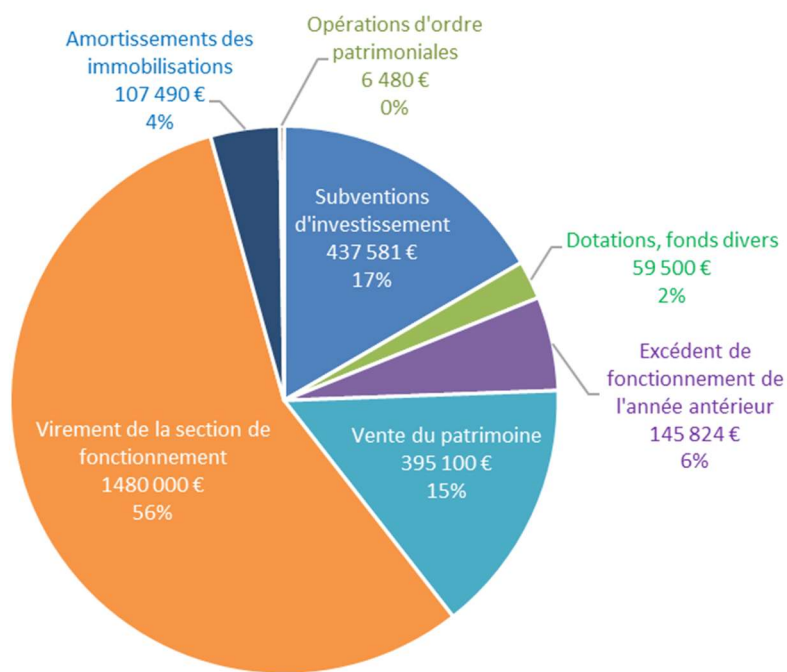
Pour 1 453 000 €

- La création d'une passerelle sur le rû
- La restauration du lavoir de la Ruelle St-Pierre
- La participation aux travaux d'aménagement de sécurité en traversée de la RD.191
- la restauration de tableaux de l'église
- la pose d'un interphone sur le portail de l'accueil de loisirs
- le ravalement et la pose de stores à l'espace Jean-Salis
- la réfection de lanternes d'éclairage public
- les travaux d'enfouissement de réseaux et la requalification de la voirie à Montmirault
- la création de places de stationnement Rue du Château
- les travaux d'enfouissement des réseaux Rues Véron, La Fontaine St-Pierre et Montaquoy

Le recours à l'emprunt n'est pas prévu au cours de l'exercice 2025

Le budget primitif prévoit le remboursement d'un emprunt par anticipation

Répartition des recettes de la section d'investissement



L'article L.2121-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.